

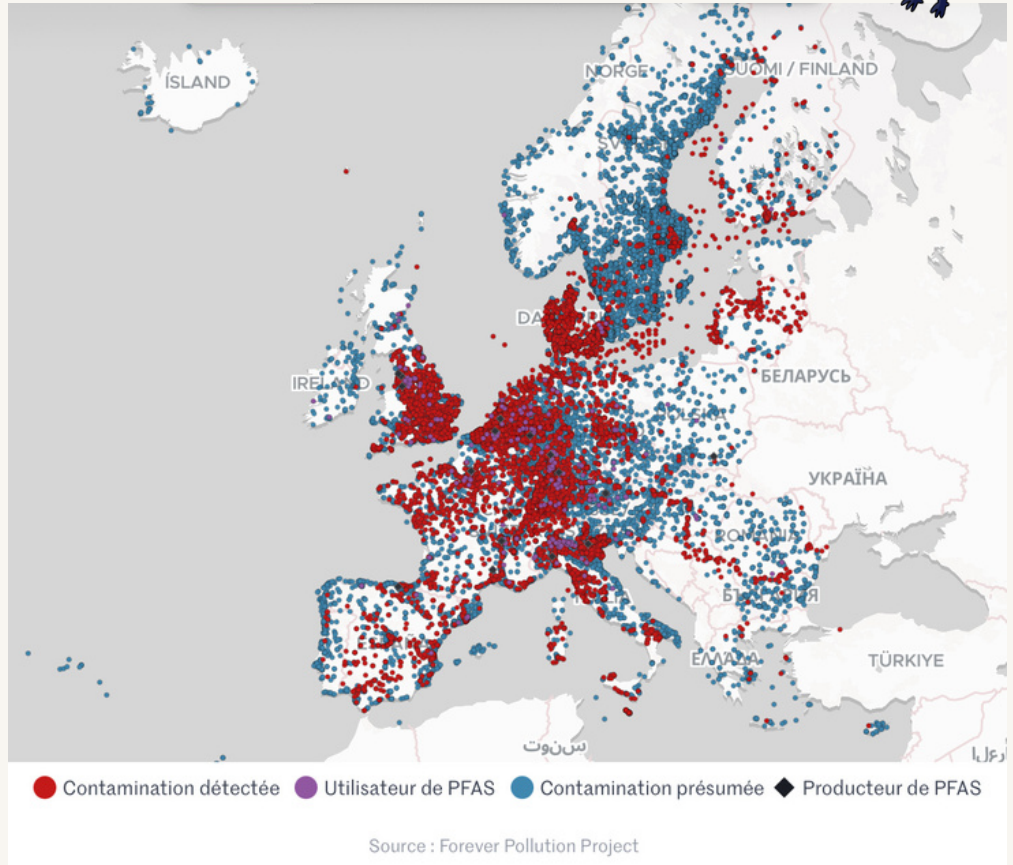
TOUS CONTAMINÉS ?



Connaissez-vous les PFAS (Les polluants éternels) ? De plus en plus nombreux en Europe et notamment dans le nord-est, ces substances chimiques, d'origine anthropique sont complètement résistantes à la décomposition naturelle et présentent un véritable péril pour nos sociétés. Si vous pensiez être épargnés, vous avez de quoi vous inquiéter...

En effet, ces substances sont présentes partout : dans les repas, les emballages alimentaires, les voitures mais aussi dans vos cosmétiques et même dans l'eau ! Par exemple, Cyrielle Chatelain, présidente du groupe écologiste, a mis en avant en juillet dernier que 14 membres de ce parti avaient testé leurs cheveux afin d'observer la présence de polluants éternels et 100% des députés en avaient dans leur organisme. Ces substances s'accumulant dans le corps, sont la source de cancers et d'autres maladies. Ces risques sont particulièrement accentués dans les zones industrielles, notamment à proximité de l'usine d'Arkéma dans la région lyonnaise. La préfecture du Rhône déconseille aux habitants de ce secteur de consommer des poissons, des œufs, des légumes, cultivés sur place.

Ce lundi, le directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé), Didier Jaffre, a réévalué ce danger, signalant que malgré cette contamination, l'eau en Occitanie est le produit alimentaire le plus contrôlé et tente de rassurer la population. Or d'après Le Monde, pour les eaux de surface et l'eau potable, le contrôle en Europe



CARTE EUROPÉENNE DES LIEUX CONTAMINÉS ET SUPPOSÉMENT CONTAMINÉS, LE MONDE, MODIFIÉE AU MONTAGE

se limite à 20 substances toxiques alors qu'elles sont plus de 10 000.

Cette polémique s'est poursuivie à l'Assemblée nationale, se confrontant aux enjeux climatiques. Ainsi, le groupe écologiste a détaillé les propositions pour lutter contre le réchauffement climatique, incluant une limite des polluants éternels voire un rejet total. Cette proposition sera défendue le 4 avril lors de leur "niche parlementaire".

Mais quelles solutions sont envisagées par le gouvernement ?

Un arrêté ministériel datant de juin 2023 obligeait 5000 installations classées par la protection de l'environnement à surveiller leurs émissions de « polluants éternels » dans les rejets aqueux. Néanmoins, actuellement, les victimes de PFAS ne sont pas reconnues par la justice car dans le procès qui les oppose à la société Arkema,

source de contamination pour les Lyonnais, la cour de Lyon a refusé leur requête en considérant que les victimes n'avaient pas le droit de faire appel. Ainsi des manifestations se sont accentuées dès décembre 2023, des écologistes scandant "polluants payeurs" et réclamant une prise en charge financière par Arkema des solutions environnementales et sanitaires. Bon appétit !!!

JEANNE SALVAN, JADE GELIS, MYRIAM FAYACHE